L'Europe en 1920 [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **9 (1917)**

Heft 11

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-383189

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Bulgarie

Dr N. Sakaroff ; Janko Sakasoff.

Danemark

Carl-F. Madsen ; P. Hedebol ; T. Stauning ; J.-H. Hansen

Allemagne

C. Legien, G. Bauer, J. Sassenbach, W. Janson, F. Paeplow, A. Brey, H. Sachse, E. Döblin, C. Hübsch, Th. Leipart.

Pays-Bas

J. Oudegeest, E.-C. Fimmen, F. van der Wal, F. van der Walle, N. van Hinte, J.-W. van Achterbergh, L. van der Wal, A. van Zutphen, A.-W. Jensch.

Norvège

Ole O. Lian, R. Hansen.

Autriche

Franz Domes, Anton Hueber, Rudolf Müller, Julius Grünwald, Ferdinand Hanusch.

Suède

Herm. Lindqvist, Ernst Söderberg, Arvid Thorberg, Claes-E. Tholin, Janne Jönssen.

Hongrie

S. Jâszai, Desider Biro, Moritz Reisz, Alex. Gaibai, Julius Peidl, Franz Miakits, Alex. Proper, Stefan Farkas, Edouard Bresztovsky, Andreas Schneider.

Suisse

Oscar Schneeberger, Howard Eugster, Jacq. Schlumpf, Alb. Senn, Ach. Grospierre, Franz Reichmann, Aug. Huggler, Emile Nicolet, Vuattolo, Karl Dürr, Emile Ryser.

A l'Union syndicale suisse

Le 19 octobre dernier, la commission syndicale s'est réunie à Olten. Cette réunion revêtait une importance toute particulière pour la Suisse romande, puisqu'à l'ordre du jour figurait la nomination d'un secrétaire de langue française ensuite de la création de ce poste par le congrès de septembre.

Non seulement cette nomination s'imposait pour donner satisfaction aux romands, mais elle était devenue nécessaire ensuite du développement de l'Union suisse, depuis environ deux ans, et de l'orientation que le dernier congrès a donnée à notre groupement national.

Quelques membres de la commission auraient désiré que le poste fut mis au concours. Mais la majorité, en présence de la candidature présentée, a jugé inutile la mise au concours, qui, certainement, aurait abouti au même résultat. Le camarade Charles Schurch, de La Chaux-de-Fonds, a été désigné.

Ch. Schurch n'est pas un inconnu pour le monde politique et syndical. Depuis de nombreuses années, il s'est attaché à la cause ouvrière et il a aussi acquis une grande expérience dans ce domaine. Actuellement, il joue un rôle important dans la politique neuchâteloise, au Grand Conseil notamment, dont il est le vice-président. Depuis deux ans, il est secrétaire permanent des syndicats de la Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers à La Chaux-de-Fonds. Les services qu'il pourra rendre au secrétariat de l'Union suisse seront augmentés du fait que la langue française est sa langue maternelle, et qu'il parle très couramment la langue allemande.

Le siège du nouveau titulaire sera à Berne, au secrétariat actuel, et son entrée en fonctions est prévue pour le 1er janvier 1918.

L'Europe en 1920

(Suite)

Perspective affolante, mais absurde, dira-t-on ; on n'en viendra jamais là ! C'est aussi notre opinion ; mais néanmoins il n'est pas facile de découvrir à première vue comment on échappera à une éventualité qui, étant admises les données, semble s'imposer avec une nécessité arithmétique ?

Voici pourtant quelles sont les solutions que l'on peut entrevoir.

D'abord on peut dire que l'hypothèse d'une prolongation de trois années ne se réalisera pas, précisément parce que sa réalisation est financièrement impossible : on ne trouvera pas l'argent disponible parce qu'il n'existe pas. La France, par exemple, ne récolte sous forme de Bons de la Défense nationale qu'un milliard par mois tout au plus. Quant aux emprunts en rente perpétuelle qui sont émis à peu près à une année d'intervalle, et dont le troisième est proche, ils sont alimentés surtout par la consolidation des emprunts à court terme et n'apportent pas beaucoup d'argent frais, 5 ou 6 milliards chaque fois. Ce ne sont donc là que de faibles appoints, de plus en plus distancés par la crue des dépenses.

Toutefois nous ne nous arrêterons pas à cette prévision, car d'une part nous voulons accepter toutes les conséquences de l'hypothèse et, d'autre part, l'histoire nous apprend qu'une guerre n'a jamais fini faute d'argent. Le jour où on n'en trouvera plus à emprunter, on fera ce que fit la Révolution française et ce que fait la Russie en ce moment : on en fabriquera.

Mais alors quelle sera la conséquence ? C'est que la hausse des prix, qui se manifeste déjà avec tant d'ampleur dans tous les pays belligérants et même neutres, ira s'amplifiant au fur et à mesure que la guerre durera et se prolongera après qu'elle sera finie. Faut-il s'en effrayer ? Evidemment c'est le devoir d'un gouvernement sage de faire son possible pour enrayer ce mouvement. Mais s'il n'y réussit pas, quelle en sera la conséquence ? C'est que les revenus du pays, qui étaient évalués tout à l'heure à 33 milliards, s'élèveraient à 66 milliards, au cas où la hausse des prix serait simplement du double, ce qui est déjà à peu près le cas présentement, à 99 milliards au cas où les prix viendraient à tripler, etc.... En effet, de quoi se composent les revenus d'un pays ? Uniquement de la valeur d'échange des produits ou des services : les revenus bruts de l'agriculture doublent quand le prix du blé ou du vin vient à doubler, et le salaire fait de même.

Mais, dira-t-on, cette hausse est purement nominale, fictive, et ne représente aucun accroissement réel de richesse ? — Assurément, mais elle n'en aura pas moins pour résultat de réduire proportionnellement la charge de la dette. Les douze milliards d'intérêts, qui sur un revenu

total de 33 milliards représentaient plus d'un tiers, n'en représenteraient plus qu'un sixième sur un revenu nominal de 66 milliards, et un neuvième sur un revenu de 99 milliards.

Quand à la suite de la découverte de l'Amérique, l'or et l'argent se déversèrent en Europe, ces métaux précieux perdirent une grande partie de leur valeur, et il s'ensuivit une hausse des prix qui, au cours du 16e siècle, s'éleva au triple. Un sage contemporain, qui n'était pourtant point un économiste, car il n'y en avait point encore, prononça cette parole admirable : Christophe Colomb a rapporté d'Amérique la libération des vieilles dettes. Or il est très possible que la Grande Guerre ait le même effet et sur une plus grande échelle : l'argent aura perdu sa valeur ; je dis l'argent, mais non certes le travail, ni la terre, ni leurs fruits.

Néanmoins une telle perspective ne paraîtra pas très rassurante à tout le monde et même, pour divers motifs sur lequels il vaut mieux se taire en ce moment, les économistes et les gouvernants nous sauront mauvais gré de l'avoir évoquée. Ecartons-la donc ; admettons que tous les milliards du budget futur devront être prélevés sur les revenus évalués à leur valeur d'avant la guerre et que, dans ces conditions, ils devront entraîner la confiscation de la plus grande partie des revenus, voire même, pour les gros revenus, de la totalité. Voilà donc, semble-t-il, le collectivisme réalisé avec l'expropriation des riches ! — Mais point du tout ! Car pour le compte de qui sera faite cette confiscation ? Sera-ce pour la Société, comme elle le serait à la suite d'une Révolution sociale ? Nullement : l'expropriation sera faite seulement pour donner satisfaction aux expropriés.

Supposons que tous les Français aient souscrit aux emprunts de guerre en proportion de leurs ressources, disons même pour pousser la démonstation à l'absurde, pour tout ce qu'ils possèdent, ce qui supposerait 250 milliards d'emprunts. L'Etat aura à leur verser, au taux de 6 %, 15 milliards d'intérêt chaque année. Où prendra-t-il ces 15 milliards ? Il les prendra sur les revenus de tous les Français, ce qui fera la moitié environ de leurs revenus, puisque le total des revenus privés est évalué à 33 milliards. Qu'est-ce à dire ? Que chaque Français se verra enlever, à titre de contribuable, la moitié de son revenu, laquelle lui sera immédiatemnnt restituée à titre de crédit-rentier. Le contribuable qui aura porté son billet de mille chez le percepteur, le verra reversé entre ses mains quelques jours après quand il ira toucher son trimestre de rente au Trésor, ou inversement, après avoir reçu ce billet comme rentier, il ira le reporter comme contribuable. Ne fera-t-il pas la réflexion qu'il serait beaucoup plus simple de supprimer ce double mouvement de fonds en sens contraire, et n'aura-t-il pas l'idée de dire à l'Etat : Je vous dispense dorénavant de me payer mes rentes : dispensez-moi de vous payer mes contributions : nous serons quittes. — Que trouveriez-vous à dire à une telle opération ? — Que le rentier se trouverait perdre par là tout le capital qu'il aurait prêté à l'Etat pour la défense nationale ? Mais que gagnerait-il à ce que ce capital lui fût nominalement maintenu, si tout l'intérêt lui est repris par l'impôt au fur et à mesure qu'il le touche ? — Que ce serait une banqueroute de la part de l'Etat ? Mais l'Etat ne joue là qu'un rôle d'intermédiaire, de caissier. Le vrai et le seul débiteur c'est le contribuable, et le vrai et le seul créancier c'est la nation — et si les deux ne font qu'un, ainsi que nous l'avons supposé, la dette se trouve éteinte, comme disent les juristes, par « confusion » : on ne peut pas se faire banqueroute à soi-même — ou, si on persiste à la qualifier telle, il faut du moins reconnaître qu'en ce cas elle est bien innocente.

On dira que mon hypothèse n'est pas conforme à la réalité parce que ce ne sont pas les mêmes personnes qui se trouveront créanciers et débiteurs — et en tout cas, pas pour la même somme. Il y a beaucoup plus de souscriptions à l'emprunt parmi les petites gens que parmi les capitalistes, tandis qu'inversement il y aura plus d'impôts à payer parmi les capitalistes que parmi les petites bourses — en sorte que la double radiation que je viens de supposer serait trop préjudiciable aux classes pauvres et trop avantageuse aux classes riches.

D'accord, mais même en rentrant dans la réalité, ce n'en sera pas moins de l'argent payé par un Français à un autre Français, en sorte que pour le pays pris dans son ensemble la somme de revenus n'aura pas changé. Il est vrai qu'il en serait autrement pour les intérêts à payer hors du pays : ceux-ci impliquent un payement effectif (en or, en marchandises, ou en titres) aux prêteurs étrangers. La France et l'Angleterre ont déjà emprunté aux Etats-Unis bon nombre de milliards et, si la guerre devait durer trois ans encore, leur dette deviendrait certainement considérable.

Ils auront donc à se préoccuper en premier lieu de régler cette dette extérieure, mais nul doute que cette obligation ne puisse être grandement facilitée par un règlement international entre les puissances alliées. Les Etats d'Europe n'auront plus d'or à envoyer en payement aux Etats-Unis, mais ceux-ci en sont tellement saturés qu'ils ne se soucient pas d'en recevoir et préféreront être payés en marchandises, ou même qu'ils rapporteront eux-mêmes à l'Europe l'or qu'ils en avaient reçu en venant le dépenser, surtout en France et en Belgique, pour visiter la zone, désormais historique et plus tard légendaire, qui va d'Ypres à Verdun.

Dans les fédérations

Ouvriers du bâtiment. — Après une durée de 15 jours, la seconde grève des ouvriers du bâtiment de Berne s'est terminée par un succès. Jusqu'au mois de mars 1918 la durée du travail quotidien sera de $9^1/_2$ heures. A partir de cette date le samedi après-midi libre sera introduit, tout en maintenant la journée de $9^1/_2$ heures. Le salaire minimum pour maçons est de 82 ct., le salaire moyen de 92 ct. ; pour les manœuvres 64 ct., en moyenne 72 ct. ; pour les porteurs 46 ct., en moyenne 55 ct. Ce salaire augmentera jusqu'en 1919 à une moyenne de 1 fr. pour les maçons, 78 ct. pour les manœuvres et 59 ct. pour les porteurs. La convention est valable jusqu'en 1920.

Les ouvriers du bâtiment de *Frauenfeld*, *Lausanne* et *Rorschach* ont cessé le travail. La grève des ouvriers du bâtiment de *Thoune* s'est terminée par un succès. Le salaire moyen est désormais pour les maçons de 90 ct., pour manœuvres de 70 ct.

A *Winterthour* 90 ouvrières de l'ateliers lithographique et fabrique de cartonnage Meyerhofer & Fries sont entrées en grève le 6 septembre, parce que cette maison refuse d'accorder une augmentation de salaire.

Après quelques jours de cessation de travail, le mouvement se termina avec un résultat satisfaisant. Des salaires minima de 25 à 40 ct. par heure sont introduits pour les ouvrières, les prix du travail aux pièces sont augmentés, les salaires à l'heure sont de même augmentés de 4 ct.

Tailleurs. — Le congrès de la fédération de tailleurs eut lieus imultanément avec celui des ouvriers sur cuir.

La discussion démontra que l'on comprenait toute l'importance d'une fusion avec la fédération des ouvriers sur cuir. La décision, selon laquelle on devait s'efforcer de réaliser cette fusion, fut renouvelée, malgré le refus des ouvriers sur cuir dont on avait eu connaissance entre temps.

De longs débats eurent lieu a propos du tarif, au cours desquels on discuta sur la tactique à suivre pendant la future campagne de tarif.